

<b>Zeitschrift:</b>	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
<b>Herausgeber:</b>	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
<b>Band:</b>	46 (1958)
<b>Heft:</b>	859
<b>Artikel:</b>	Le suffrage féminin : un problème dont l'importance dépasse tous les autres problème spolitiques
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-269238">https://doi.org/10.5169/seals-269238</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 20.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le Mouvement Féministe

17 juillet — Genève — 46me année — No 859

Fusionne  
avec Femmes  
Suisse  
pour  
les numéros  
spéciaux  
Saffa 58

## Mlle Rachel se réjouit du vote de Riehen

— C'est bien heureux qu'un succès suffragiste ait de si peu précédé l'ouverture de la Saffa!

TANTE ADELE : De quoi, de quoi ? succès suffragiste ? Me parlez pas de ça. Toutes ces femmes qui s'agissent et qui s'occupent de ce qui ne les regarde pas, ça me hérise.

Mlle R. : Ne vous hérissiez pas. Vous êtes d'une génération qui ne peut saisir la valeur des droits que réclament les femmes, vous n'en avez pas eu si grand besoin que nous et que celles qui viendront après.

TANTE ADELE : Voyez un peu cette insolence !

Mlle R. : Mais oui, vous comprendrez peut-être un jour. Pour ma part, je suis très satisfaite du résultat de la votation du 29 juin. C'est la première fois que des femmes deviennent électrices et éligibles dans une commune suisse. Riehen est une des trois communes du canton de Bâle-Ville. Une majorité de 175 électeurs s'est prononcée en faveur des droits politiques féminins, contre une minorité de 100.

Riehen est une agglomération de 17.000 habitants, dont 4300 sont électeurs ; parmi ceux-ci, il n'y a que 800 électeurs qui peuvent participer à l'administration de la commune bourgeoisie.

C'est sur le terrain des communes bourgeoisales bâloises que portait le vote de novembre 1957 modifiant la constitution cantonale qui autorisait les dites communes à introduire le suffrage féminin si elles le désiraient.

Les tâches qui incombent à chaque commune bourgeoisie sont les suivantes : les finances communales, les achats et les ventes de terrain importants ; l'admission de nouveaux bourgeois ou bourgeois (dans la mesure où ce droit n'est pas réservé au Conseil des bourgeois, comme c'est parfois le cas).

Mais la tâche la plus importante est l'administration de l'assistance. Le fonds des pauvres, à Riehen, assiste non seulement les bourgeois de la commune, mais aussi les habitants qui bénéficient de subsides cantonaux.

C'est à Riehen que se trouve la maison de vieillesse pour Riehen, Bettingen et Klein-hüningen et son administration. Justement maintenant, les administrateurs prévoient la construction d'une cité de vieillesse de 70 logements. Les électrices auront l'occasion de collaborer à ce projet et de suggérer peut-être de bonnes solutions aux différents problèmes.

Adapté de E. V. A.

Dans le Pavillon de l'Education  
un seul endroit pour vous désaltérer :

## LE BAR JUS DE FRUITS

de la Ligue suisse de femmes abstinences  
Mousseux, Jus de raisin, d'orange, de  
tomate, etc.

Je désire m'abonner au journal :  
**FEMMES SUISSES**

11 numéros, 5 francs par an

Je désire m'abonner aux journaux :

## FEMMES SUISSES et MOUVEMENT FÉMINISTE

21 numéros, 8 francs par an

Nom : Mme, Mlle, M. ....

Prénom : ....

Rue : ....

Ville : ....

\* Biffer ce qui ne convient pas.

Ecrire lisiblement, c'est nous rendre service.

A renvoyer sous enveloppe affranchie à 5 cts à **FEMMES SUISSES**, 8, rue Pradier, Genève.

Les personnes qui s'abonneront en juillet recevront les numéros spéciaux consacrés à la Saffa.



## Mme Yvonne s'inquiète de ses placements financiers

Mme YVONNE : Nous partons tous, comme en vacances, laissant à la maison nos tracas, nos soucis, pourtant des soucis nous accompagnent.

Pour ma part, j'ai bien les stands à examiner en détail, à la Saffa. Et je ne pense pas seulement aux halles concernant l'hôtellerie, la restauration, le personnel hôtelier et tout ce qui concerne les ménages collectifs, non je veux parler des placements d'argent.

ONCLE GUSTAVE : Oh ! oh ! Madame est rentière !

— Rentière ? Je voudrais vous voir à ma place ! Je travaille comme un nègre, et plus que vous probablement. Mais dans une entreprise comme la mienne, un restaurant de moyenne importance, on est absolument obligé d'avoir des fonds... en quelque sorte de roulement...

ONCLE GUSTAVE : Pourquoi les placer puisqu'ils roulent ?

— Ce n'est pas ce que je veux dire. Bien sûr, j'ai un fonds de roulement pour mes achats de provisions, pour l'entretien général, mais je suis obligée de prévoir périodiquement un renouvellement de mon matériel. Si le client se trouve toujours dans le même décor, avec la même couleur aux murs, la même vaisselle, le même linge de table, il se sent dans une vieille boîte et il s'en va ailleurs chercher de la nouveauté, du plus moderne, dans un restaurant récemment ouvert.

Donc, j'ai des frais périodiques de rajeunissement. Il faut aussi que, de temps à autre, je fasse une campagne de publicité. Vous voyez que, sur mon bénéfice, je suis obligée de mettre des sommes assez importantes de côté pour faire face aux dépenses qui sont devenues nécessaires. C'est pour cela que je dois m'inquiéter de placer un peu d'argent.

J'ai eu entre les mains une publication faite par l'*Union de Banques Suisses* pour la Saffa : *La femme et l'argent*. C'était bien présenté : couverture glacée, avec quelques feuilles intérieures en couleurs, sur lesquelles se détachent des femmes en ombres chinoises, des femmes perplexes, qui se posaient des questions concernant leur argent.

Les placements en obligations, en actions, en parts de fonds de placement, ne me conviennent pas. J'ai besoin d'argent liquide, parfois brusquement. Il me faudrait alors vendre des titres, des obligations par exemple, sans attendre le remboursement, lorsqu'elles sont au-dessous du pair, ou bien des actions, lorsque le cours est à la baisse. Je perdrais ainsi plus d'argent que ne me rapporteraient les intérêts.

Non, il me faut de l'argent placé, mais de l'argent disponible. Les banques proposent, dans ce cas, un livret de dépôt ou des bons de caisse. Sur le livret, on peut retirer jusqu'à trois mille francs par mois, sans préavis, c'est assez commode. Mais l'intérêt n'est pas lourd.

Tandis que les bons de caisse donnent un revenu plus avantageux. Seulement, voilà, ces bons ne sont pas disponibles en tout temps, ils sont à 3, 4, 5 ou 8 ans. Plus le dépôt est

à long terme, meilleur est l'intérêt. Mais comme je peux avoir à faire face à des frais inattendus...

Ah ! depuis que je suis veuve, j'ai bien de la peine, allez ! Mon mari et moi, nous partagions tous ces soucis. Chacun donnait son avis et on agissait avec le maximum de prudence. Si j'ai un peu d'aisance aujourd'hui, c'est bien à lui que je le dois. Il me manque terriblement. C'est pourquoi je veux profiter de la Saffa et de la section *La femme et l'argent* pour me renseigner à fond. Les banques offrent de nous conseiller. C'est très joli, mais c'est leur intérêt d'abord de faire leurs affaires avec l'argent du client. Supposez que je ne tombe pas bien... que l'argent que j'ai mis en dépôt, ils le hasardent dans des affaires qui avaient l'air sûres et puis qui font fiasco. Moi, je suis fraîche ! Ça c'est déjà vu des choses comme ça. Je sais bien qu'on finira peut-être, par des remboursements longs et successifs, à me rendre moins argent, mais en attendant... Non, il faut que je prenne conseil au-

près de gens qui sont complètement désintéressés. Il y a un bureau de consultation à ce stand de la Saffa...

ONCLE GUSTAVE : Ils n'auront pas le temps d'avoir de longs conciliabules avec toutes les visiteuses embarrassées...

— N'importe. Ils me donneront peut-être l'adresse de quelqu'un qui serait de bon conseil et parfaitement honnête, une adresse pas trop loin de chez moi et ça me rendrait rapidement service. Je ne serais pas toujours à me demander si j'ai tort de placer ici ou ailleurs, ainsi ou autrement.

*Les arguments contre le suffrage féminin se retournent tous contre le suffrage universel.*

Olivier Reverdin, conseiller national.

*La femme doit concourir avec l'homme au bien de la cité.*

Pie XII.

## Le suffrage féminin

Un problème  
dont l'importance  
dépasse tous les  
autres problèmes  
politiques

## Les arguments en faveur du suffrage féminin

### 1. La comparaison avec l'étranger

Le Conseil fédéral dit à ce sujet :

« Certes, la Suisse doit suivre, en matière politique, sa propre voie et n'a pas l'habitude de calquer ses institutions politiques sur celles de l'étranger, car elle a toujours constitué un « cas spécial ». Néanmoins, elle ne saurait s'enfermer dans une tour d'ivoire et demeurer étrangère à ce qui se passe dans le reste du monde. Les grands courants politiques qui se sont produits dans les autres pays d'Europe ont toujours eu des répercussions chez nous et nous ont obligés à en tenir compte ». (Page 41)

La grande difficulté — particulière à la Suisse — réside dans le fait que l'institution du suffrage féminin en matière fédérale nécessite une *revision de la constitution*, révision qui, pour être acceptée, exige la double majorité des votants et des cantons. Dans les autres pays, il a suffi d'un vote du Parlement.

### 2. La situation légale de la femme suisse

Le « Message » examine le statut général, soit la situation légale de la femme suisse, et il conclut :

« D'une manière générale, il faut constater qu'abstraction faite des droits politiques, la Suisse ne se trouve pas, du point de vue juridique, en moins bonne posture que ses sœurs dans d'autres pays, même si elles y jouissent du droit de vote... »

« On ne saurait donc prétendre que l'institution du suffrage féminin serait nécessaire parce que seul il permettrait d'obtenir que la femme suisse ne soit pas plus mal traitée que les femmes d'autres Etats. » (Page 51)

Les commentaires sur le statut de la femme suisse remplissent une grande partie de ce chapitre (« Message », pages 42 à 51). Ils montrent que les hommes les mieux intentionnés à l'égard des femmes — comme c'est le cas pour les auteurs du « Message » — jugent la situation de la femme autrement que les femmes elles-mêmes. C'est pourquoi l'on ajoutera quelques remarques en annexe à ce chapitre pour les personnes s'intéressant à ces questions. (Voir page 26 de la présente brochure.)

Pages 23 et 24 du Guide pour conférencier, vendu à la Saffa par l'Association suisse pour le suffrage féminin.

# FEMMES SUISSES

est avec le

## MOUVEMENT FÉMINISTE

l'organe des publications de l'Alliance de sociétés féminines suisses.

### UN JOURNAL FÉMININ...

qui traite des questions de la vie quotidienne de la femme, qu'elle soit mariée, mère de famille ou célibataire, qu'elle accomplit un travail rémunéré ou non.

### UN JOURNAL D'ACTUALITÉS SOCIALES ET PROFESSIONNELLES

qui a conscience de l'émancipation de la femme et du rôle toujours plus grand qu'elle joue dans la vie économique et sociale du pays. Il contribue par une information objective à conduire la femme vers sa majorité civique.

### UN JOURNAL LIBRE...

qui ne dépend d'aucune puissance d'argent, d'aucun magasin, d'aucune banque. Il doit simplement son existence à la générosité de la fondatrice du MOUVEMENT FÉMINISTE, ÉMILIE GOURD, et à la fidélité de ses abonnés.

LE MOUVEMENT FÉMINISTE : 46me année, No 859. Rédaction : Mme Wiblé, 10, rue des Granges. Administration : Mme R. Bergeur, 7, place du Petit-Saconnex, Genève.